



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2017-197

PUBLIÉ LE 6 OCTOBRE 2017

Sommaire

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2017-10-05-007 - Arrêté du 05 octobre 2017 autorisant les contrôles d'identité, l'inspection visuelle et la fouille des bagages, et la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public sur l'autoroute A28 des PK7+800 à PK97+400 et ses aires de repos sur le ressort des communes de Quincampoix, Bosc-Mesnil, Calengeville et Fesques, du dimanche 08 octobre 2017 à 22h00 au lundi 09 octobre 2017 à 08h00 (3 pages)

Page 3

76-2017-10-05-008 - Arrêté du 05 octobre 2017 autorisant les contrôles d'identité, l'inspection visuelle et la fouille des bagages, et la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public sur l'autoroute A28 des PK7+800 à PK97+400 et ses aires de repos sur le ressort des communes de Quincampoix, Bosc-Mesnil, Calengeville et Fesques, du lundi 09 octobre 2017 à 22h00 au mardi 10 octobre 2017 à 08h00 (3 pages)

Page 7

76-2017-10-05-006 - Arrêté du 05 octobre 2017 autorisant les contrôles d'identité, l'inspection visuelle et la fouille des bagages, et la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public sur l'autoroute A28 des PK7+800 à PK97+400 et ses aires de repos sur le ressort des communes de Quincampoix, Bosc-Mesnil, Calengeville et Fesques, du samedi 07 octobre 2017 à 22h00 au dimanche 08 octobre 2017 à 08h00 (3 pages)

Page 11

76-2017-10-05-005 - Arrêté du 05 octobre 2017 autorisant les contrôles d'identité, l'inspection visuelle et la fouille des bagages, et la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public sur l'autoroute A28 des PK7+800 à PK97+400 et ses aires de repos sur le ressort des communes de Quincampoix, Bosc-Mesnil, Calengeville et Fesques, du vendredi 06 octobre 2017 à 22h00 au samedi 07 octobre 2017 à 08h00 (3 pages)

Page 15

Préfecture de la Seine-Maritime - DRLP

76-2017-10-06-001 - APD la boue Troude le 8 octobre 2017 (10 pages)

Page 19